

Image not found or type unknown



Messagerie privée familiale

Par **michou54**, le **16/10/2013** à **20:21**

bonjour,rrrns'il y a divorce et qu'il y as des dettes as qui incombe le reglement de ses dettes .rrrnje suis sans emploi et je suis en commission de surendettement pour une dette qui comprend le couple .rrrnsi ma femme touche un erritage suite au décée de sa maman devras t'elle regler cette dette .